

Vous emménagez

Quelles démarches effectuées avant de vous installer ?

Première question à vous poser :

Est-ce que la RESE gère les services d'eau sur la commune où vous emménagez ?

Entrez le nom de la commune dans le moteur de recherche "Mon agence locale - Trouver les coordonnées de l'agence gérant votre service d'eau". Vous obtiendrez l'information sur les contacts à prendre.

Je cherche l'agence qui gère les services d'eau sur ma commune.

Téléchargez le formulaire « Changement de locataire ou de propriétaire », complétez-le et renvoyez-le à l'agence locale RESE du secteur. Nous vous ferons parvenir un contrat d'abonnement à signer.



RESE

131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex